

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 JANVIER 2018

Lors de cette réunion, le Conseil Municipal a :

– **APPROUVÉ** un projet du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme pour un renforcement de réseau

– **PRIS ACTE** de la présentation des rapports sur la qualité du service public :

1. de prévention et de gestion des déchets,
2. de l'assainissement collectif,
3. de l'assainissement non collectif,

établis par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ces rapports sont consultables en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande,

– **DECIDÉ** de renouveler les contrats des agents techniques contractuels, au grade d'Adjoint technique Territorial de 2^e classe à temps non complet pour 8h/semaine à compter du 19 mars 2018,

– **AUTORISÉ** Madame Le Maire à signer avec ENERGIE SDED, une convention concernant le renforcement du réseau BT 220/380V à partir du poste Bourg Montrigaud, car les travaux envisagés nécessitent une servitude de passage d'une ligne électrique aérienne sur une parcelle dont la commune est propriétaire,

– **Par 2 voix pour, 3 voix contre, et 04 abstentions :**

1. **REJETÉ** l'appel de l'union POUR LA SAUVEGARDE DES ACTIVITES PASTORALES (USAPR, dont d'ores et déjà de nombreuses communes sont adhérentes dans le grand Sud-Est) et qui ont été approuvées par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme et l'ensemble des organisations agricoles représentatives ;

2. **pris acte** de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes drômoises alors que le « plan loup 2018-2023 » est en cours d'élaboration ;

3. **rappelé que l'objectif** de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines,

– **RETENU** la candidature de M. Krikor SAFAR pour la reprise de la gérance du commerce multi-services de la Commune,

– **APPROUVÉ** la candidature de M. SAFAR Krikor, en qualité de preneur du contrat de bail administratif, pour l'exploitation du commerce multi-services de la Commune, à compter du 1^{er} mars 2018, **APPROUVÉ** le contrat de bail administratif correspondant et le montant du loyer,

– **DISCUTÉ** de la pose d'un panneau « réservé aux riverains » Chemin de l'égalité.